

3 TITRE D'OCCUPATION SUR L'EMPRISE DU PROJET

Les travaux de création de cette voie réservée sont essentiellement situés dans les emprises du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) à ATMB ou foncier appartenant à ATMB. Deux secteurs requièrent des acquisitions (cf. périmètres en bleu sur les cartes ci-après) : des démarches à l'amiable sont en cours.

Les parcelles ciblées pour les installations de chantier sont soit sur du foncier appartenant à ATMB, soit feront l'objet d'occupation temporaire ; les démarches dans ce sens sont également en cours.

Figure 1 : Plan des caractéristiques foncières du projet (juin 2026)







